

cause depuis longtemps—dans mon cas depuis près de 25 ans—c'est une très bonne nouvelle. J'ai écouté avec plaisir les commentaires que le député de Halifax-Est (M. McCleave) vient de faire sur certains des facteurs qui y ont contribué—pour n'en nommer que deux, notre entêtement au cours des années et l'assurance fournie au cours de la dernière ou des deux dernières sessions que les questions relatives au Canadien National seraient étudiées à fond. Tous ces facteurs ont aidé à faire comprendre qu'une décision favorable s'imposait.

Je remercie les collègues qui ont secondé mes efforts au cours de cette législature, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) et le député de Moose Jaw (M. Skoberg), de m'avoir appuyé dans ma campagne. Ils étaient membres du comité permanent des transports et des communications. Encore une fois, c'est tout à l'honneur du régime des comités que l'unanimité peut se faire à la suite des délibérations à ce niveau. C'est ce qui est arrivé dans ce comité et je peux dire que tous ses membres étaient décidés à obtenir ce résultat au cours de la présente session. Je loue les membres du comité de quelque parti qu'ils soient pour la détermination dont ils ont fait preuve, car en voici la récompense.

Je félicite les milliers d'employés retraités des chemins de fer Nationaux qui profiteront de ce supplément. Je dois aussi, je le crains, avoir une pensée pour ceux qui auraient dû jouir de cette augmentation pendant des années mais qui sont morts pendant que nous menions le combat.

Monsieur l'Orateur, les grandes lignes du plan en soi sont bonnes. Comme l'a dit le ministre, la proposition suit à peu près les recommandations du comité permanent des transports et des communications, mais il y a deux ou trois lacunes que je voudrais signaler.

D'abord, les plans visant les fonctionnaires et annoncés le 19 décembre 1969, puis mis en vigueur le 1^{er} avril 1970, prévoyaient une augmentation composée, et non simple, de 2 p. 100 par année, de sorte que pour 20 ans le supplément serait bien supérieur à 40 p. 100. Je regrette qu'on n'ait pas fait la même chose pour ce régime.

Le deuxième point faible, c'est que pour le régime des fonctionnaires, on prévoit non seulement des augmentations immédiates selon le nombre d'années de retraite mais on en prévoit pour les années à venir si le coût de la vie augmente. Dans ce cas-ci, on dirait qu'il s'agit d'une augmentation spéciale, mais on n'en prévoit pas pour l'éventualité où le coût de la vie augmenterait dans les années à venir. J'espère que le CN réfléchira à ces deux lacunes et qu'il fera des changements pour le mieux dans ce sens.

J'estime surtout qu'on doit donner aux pensionnés actuels du CN l'assurance qu'il ne s'agit pas ici de la dernière hausse de pension, et qu'au fur et à mesure que le coût de la vie augmentera, ils toucheront une pension accrue, tout comme les fonctionnaires et d'autres pensionnés.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'autre lacune a été signalée par le ministre des Transports (M. Jamieson). Je la souligne, mais sans animosité. Le ministre a dit que rien dans ce projet ne s'applique à ceux qui sont actuellement en service. En ce qui concerne les fonctionnaires, nous avons tout réglé d'un seul coup. Nous garantissons les augmentations à tous dès la retraite. Le ministre dit que pour les employés actuels, la question a été laissée à la négociation collective. Je ne trouve rien à redire à cela mais j'espère bien qu'à cause de ce précédent, et d'autres semblables, ainsi que de l'intérêt généralisé que portent les employés à de telles améliorations, la négociation collective aboutira à l'inclusion d'une disposition prévoyant l'indexation automatique des pensions des employés actuels du CN au moment de leur retraite.

Monsieur l'Orateur, je n'ai plus qu'un mot à dire: que le Canadien Pacifique se le tienne pour dit.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous félicitons bien sincèrement le ministre de l'annonce qu'il vient de faire à la Chambre. A n'en point douter, les personnes les plus heureuses, à la suite de cette annonce, seront certainement les retraités du Canadien National qui, depuis des années, réclament un rajustement de leur pension.

Nous comprenons que cette augmentation ne satisfiera pas tous les anciens employés du Canadien National, mais cela constitue tout de même un début, et ces pensionnés, qui ont consacré leur vie au service du public canadien, méritent qu'on tienne compte de leur existence, une fois à leur retraite.

Nous sommes heureux d'avoir entendu le ministre dire combien le gouvernement porte attention aux réclamations des pensionnés du Canadien National. Ce n'est, comme je l'ai dit tantôt, qu'un début, et je ne souhaite qu'une chose: que le gouvernement ne s'arrête pas alors qu'il s'engage dans une si bonne voie.

* * *

● (11.20 a.m.)

L'AGRICULTURE

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT ET L'AUGMENTATION DES PRIX

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je désire signaler à la Chambre des communes que la Commission canadienne du lait augmentera ses prix d'achat pour la poudre de lait écrémé et le fromage Cheddar à partir du 8 février.

Le nouveau prix de soutien de la poudre de lait écrémé sera de 24c. la livre: il est actuellement de 20c. Le prix de soutien de base du fromage Cheddar sera de 51c. la livre, contre 47c. actuellement.